

Université Côte d'Azur
Faculté de droit et science politique

Università di Torino
Dipartimento di Giurisprudenza



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI TORINO



NORMES, REPRÉSENTATIONS, TERRITOIRES



XI^e colloque du **P. R. I. D. A. E. S.**

Programme de Recherche sur les Institutions et le Droit des Anciens États de Savoie

« L'intégration des étrangers et des migrants dans les États de Savoie depuis l'époque moderne »

Torino, Campus Luigi Einaudi
23-24-25 Novembre 2017

Appel à communications – Call for papers

Par leur position géographique à cheval sur les Alpes, les États de Savoie, constituent, depuis les temps modernes, un carrefour pour la circulation des hommes, des idées et des biens. Entre la France à l'ouest et, à l'est, la puissance autrichienne qui contrôle longtemps la plaine du Pô, mais en même temps tendus vers le sud et la Méditerranée (Nice, Gênes, la Sardaigne), les États de Savoie se sont construits en considérant les flux de population étrangère ou migrante comme une incontournable réalité.

L'objet du présent colloque est de mettre en lumière les modalités politiques, juridiques ou plus largement sociales mises en œuvre par les États de Savoie pour appréhender ces phénomènes et assurer l'intégration des étrangers et des migrants. En effet, dès le moyen-âge, on trouve dans les statuts des villes des dispositifs permettant d'associer les étrangers à la vie de la cité, leur réserver un statut, encadrer leurs activités et en tirer profit. Depuis, les mouvements de populations n'ont cessé de se multiplier pour de multiples raisons : migrations internes liées à l'exode rural ou aux activités économiques (commerce, industrie, chantiers navals, transports maritimes ou routiers, besoins de main d'œuvre, transhumance, activités agricoles, rizicoles ou forestières) ; mouvements de populations réfugiées à cause des guerres ou de régimes politiques que l'on cherche à fuir; déplacements de populations liés à des nécessités de peuplement ou véritables déportations; mouvements liés à l'appartenance religieuse (protestants, juifs,

vaudois) ; mouvements liés à l'administration concernant les fonctionnaires en déplacement ou en poste. Selon les cas, l'étranger est aussi l'occupant, qui, à l'occasion de la guerre, s'installe plus ou moins durablement et qu'il faut aussi intégrer, parfois le mercenaire, ou bien celui qui menace les côtes ou les frontières, et qu'il faut contrôler ou repousser, ou bien encore l'espion qu'il faut surveiller. De même, les changements de souveraineté intervenus au milieu du XIX^e siècle (annexion par la France de la Savoie et de Nice puis naissance du royaume d'Italie) créent de nouveaux étrangers dont il faut pareillement fixer le statut et garantir les droits. Enfin, selon les régions, le développement économique peut prendre appui sur de nouvelles catégories : le touriste étranger qui s'installe parfois durablement ou le migrant de l'intérieur dont on exploite la force de travail.

À chaque fois, la présence de l'étranger, du migrant (qu'il soit lui-même étranger (non-régnicole) ou migrant de l'intérieur) pose question, et, sur le plan du droit et des institutions, cela se traduit par l'élaboration de politiques publiques spécifiques, de règles, de statuts, de droits réciproques (droit des personnes, droit d'asile, fiscalité, citoyenneté, statut professionnel) qui apparaissent comme des contraintes mais qui ouvrent aussi des perspectives d'échange et d'enrichissement mutuel. Parallèlement, des institutions, telles que l'Eglise, les confréries, les œuvres pies œuvrent pour l'accueil des étrangers et des migrants.

D'un point de vue davantage socio-économique, la présence d'étrangers et de migrants pose évidemment la question de leur intégration sociale et matérielle (accueil, intégration professionnelle, familiale, mariages mixtes, conditions d'existences) ou au contraire de leur mise à l'écart et de leur marginalisation. Enfin, sur le plan culturel, se posent de multiples questions en termes d'éducation, de langue, d'influences mutuelles voire de métissage culturel, mais également au regard des représentations que l'on se fait de l'étranger et du migrant. Se pose aussi la question des artistes étrangers, de leurs apports et de leur intégration.

La problématique de ce colloque, aux profondes racines historique mais aux résonances très contemporaines, prend d'autant plus de relief dans le cadre des États de Savoie, en raison des expériences que fournit leur histoire d'État frontalier, mais aussi parce qu'ils donnent naissance à l'Italie, où se prolonge jusqu'à nos jours, avec une acuité particulière, la question de l'intégration des étrangers et des migrants. Aussi, le colloque est envisagé sur une longue période, des temps modernes jusqu'à nos jours, dans l'espace géographique des anciens États de Savoie, et en croisant les approches historiques, politiques, sociologiques, institutionnelles et juridiques.

Les langues du colloque étant l'italien et le français, la communication faite dans l'une des deux langues fera l'objet d'un résumé d'une page dans l'autre langue, distribué au moment du colloque.

Les propositions de communication devront parvenir à l'adresse suivante :

pridaes@unice.fr

en mentionnant :

- les coordonnées de l'auteur (adresse mail, téléphone)
- le titre (même provisoire) de la communication
- un bref résumé (10 lignes maximum)
- une présentation de l'auteur (10 lignes maximum)

Délai de réponse à l'appel à communication : au plus tard le 1^{er} mai 2017